

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1209 6 décembre 1948

n° 1209 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 décembre 1948

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du chef du bureau des affaires politiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont expulsées du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances : Amina Ahmed, Ethiopienne Wallo, née en Aoussa (Ethiopie) en 1923, fille d'Ah med Amer et de Kadidja Houssein (défaut d'autorisation de séjour et prostitution clandestine) ; Taitou Omar, Ethiopienne Wallo, née à Iffat (Ethiopie) vers 11928, fille d'Omar Ahmed et de Touroh Ali (défaut d'auto risation de séjour et prostitution clandestine). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.